

CONSEIL DE FACULTÉ PLÉNIER DU 7 FEVRIER 2019

PROCÈS-VERBAL

PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
<p>Collège-A des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - DESRAYAUD Alain - GHICA-LEMARCHAND Claudia - GREAU Fabrice - LEVADE Anne - MAITROT DE LA MOTTE Alexandre - PETERKA-BORNIET Nathalie - TEBOUL Gérard - TOURNAFOND Olivier <p>Collège-B des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - BENISTY Samuel - LAY Jean-Pierre -POULNAIS-COQUELIN Véronique - POUILLAUDE Hugo-Bernard <p>Etudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - LESNE Sarah - NGUYEN Caroline <p>Représentants BIATSS</p> <ul style="list-style-type: none"> - TOUFFU Benjamin - RAKOTOVELO Nicole <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none"> - GERME Gisèle - POPOVICI Aura 	<p>Collège-A des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> -GODECHOT-PATRIS Sara <p>Collège-B des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - GENCY-TANDONNET Dominique - TENENBAUM Aline <p>Etudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - AMRAM Laureen - TAIEB Benjamin <p>Personnalités extérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> - FAVIER Sylvie - MARTEL François - MODERE William 	<p>Collège-A des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - ILIOPOULOU Anastasia <p>Collège-B des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - CHOFFEE-HAROUEL Sigrid - LIGNEUL Nicolas - MARCON Nathalie - MATHIAS Eric <p>Etudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - BITAN Vincent - CAZARD Marine - FONTAINE Thomas - JEERASOO Vyasa - MIMERAND Rachel - SBERRO Jordan <p>Personnalités extérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> - BALLER Stéphane - MENESGUEN Elisabeth

Le conseil de faculté du 7 février 2019, réuni en formation plénière, débute à 15 h 45.
Le doyen donne communication des procurations et passe immédiatement à l'ordre du jour.

(1°) Le doyen soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal du conseil tenu le 21 novembre 2018. Le conseil ratifie à l'unanimité le procès-verbal.

(2°) Le doyen commence par soumettre au conseil les demandes de renouvellement et de création des filières constituant la future offre de formation de la Faculté de droit. Il propose de scinder l'examen des dossiers en deux séquences : une première consacrée à l'ensemble des filières en renouvellement, une seconde aux créations. Le conseil de faculté accepte.

- Demandes de renouvellement -

Le doyen procède à l'énumération des filières à renouveler à l'identique ou quasi à l'identique (permutation de semestres ou d'unités, changement d'intitulés de cours, etc.). Il précise que seuls les dossiers des DU Carrières publiques et *European law studies* ainsi que le parcours Jean Monnet de la licence en droit ne sont pas parvenus à la Faculté. Un conseil sera de nouveau convoqué pour se prononcer sur ces trois cursus.

Dans la mesure où tous les dossiers en état d'être examinés sont présentés quasi à l'identique, le doyen suggère de les comprendre dans un examen d'ensemble des filières de la Faculté de droit et de procéder à un vote global.

Personne ne demandant à prendre la parole, le doyen fait passer au scrutin. L'ensemble des demandes de renouvellement est adopté par un vote à l'unanimité. Il s'agit de :

- Capacité en droit
- Licence Droit
- Licence Droit parcours Carrières publiques
- Licence Droit parcours Juriste international
- Licence professionnelle Activités juridiques Métiers du droit de l'immobilier Métiers de l'immobilier et de l'éco-construction (ex-Gestion éco-patrimoniale de l'immeuble)
- Licence professionnelle Activités juridiques Métiers du droit de l'immobilier Administration de biens
- Licence professionnelle Activités juridiques Métiers du droit de l'immobilier Montage et gestion du logement locatif social
- Master Droit pénal et sciences criminelles parcours Pratique du droit pénal des affaires
- Master Droit des assurances
- Master Droit Fiscal parcours Fiscalité Appliquée
- Master Droit de l'immobilier parcours Droit de la construction et de l'urbanisme
- Master Droit des affaires
- Master Droit des affaires parcours Contrats commerciaux
- Master Droit des affaires parcours Juriste d'affaires
- Master Droit de la propriété intellectuelle parcours Droit de la propriété intellectuelle appliquée

- Master Droit privé
- Master Droit privé parcours *Common law* et traditions civilistes
- Master Droit privé parcours Droit privé des personnes et des patrimoines
- Master Droit privé parcours Protection de la personne vulnérable
- Master Droit notarial
- Master Droit de la santé
- Master Droit de la santé parcours Droit de la bioéthique
- Master Droit de la santé parcours Droit du système de santé
- Master Justice, procès, procédures parcours Droit des contentieux et de l'exécution
- Master Droit public
- Master Droit public des affaires parcours Carrières juridiques et affaires publiques
- Master Droit public des affaires parcours Droit de la régulation et des contrats publics
- Master Droit public des affaires parcours Droit public des activités économiques
- Master Droit européen
- Master Droit européen parcours Systèmes juridiques européens
- Master Droit européen parcours Droit européen des affaires
- Master Droit du numérique parcours Droit et informatique
- DIU Expertise médicale dans le cadre de la protection des majeurs
- DU Mandataire judiciaire à la protection des majeurs
- DU Droit du sport
- DU Métiers de la sécurité publique
- DU - LLM Contentieux international des affaires approfondi
- DU Contentieux international des affaires

- Demandes de création -

Le doyen engage ensuite l'examen des demandes de création :

- Master de droit social
- Master Droit et finance
- Parcours Relations économiques internationales du master Droit européen
- Parcours Droit et santé de la Licence en droit.

Les porteurs des projets, respectivement les professeurs Gamet, Ghica-Lemarchand, Ancel et Monsieur Pouillaude, maître de conférences, sont appelés successivement à exposer leur demande de création et à répondre aux questions des membres du conseil.

Du sentiment général, comme ces filières répondent toutes à des nécessités tant universitaires que professionnelles et sont bien construites sur le plan pédagogique, elles ne soulèvent aucune difficulté. Le conseil s'intéresse plus particulièrement à l'équilibre financier et aux aspects budgétaires. Le parcours Relations économiques internationales du master Droit européen et le parcours Droit et santé ne provoquent aucune discussion, puisqu'ils sont constitués exclusivement de cours mutualisés de la Faculté de droit et de la Faculté de médecine. Le budget du master Droit et finance doit être alimenté par le biais de la formation en alternance. Quant au master Droit social, il sera financé sur les économies réalisées par l'amélioration de l'équilibre financier des DU et par la suppression de cours à faibles effectifs, étant entendu qu'un supplément de crédits Enseignement sera demandé à l'Université.

Des échanges se développent sur des questions ponctuelles.

Le doyen met les créations au vote. Chacune d'entre elles est adoptée, tout à tour, par un vote à l'unanimité.

3°) Au titre des questions diverses :

a) Le doyen soumet à la discussion le changement d'intitulé de la licence professionnelle Gestion éco-patrimoniale de l'immeuble que le Professeur Olivier Tournafond propose de transformer en Métiers de l'immobilier et de l'éco-construction. Après un exposé des motifs par le directeur de la filière, il est procédé au vote. Le changement d'intitulé est adopté à l'unanimité.

b) Le doyen cède la parole à Madame Véronique Poultais, maître de conférences, directrice des études de l'Institut d'Etudes Judiciaires. Elle soumet au conseil la proposition d'élever les droits spécifiques d'inscription à l'examen d'entrée au CRFPA de 300 à 400 euros. En effet elle explique que le montant des droits est demeuré invariable depuis des années, alors que les dernières réformes de cet examen ont alourdi, dans des proportions considérables, la charge financière. D'un côté le nombre des épreuves s'est accru, d'un autre les doubles corrections faites à l'aveugle, accroissent le temps nécessaire à l'examen d'une copie (feuille de correction, réunion d'harmonisation, etc.). Quant à la durée du grand oral, il est passé de 30 à 45 minutes. Il faut encore ajouter que les autres I.E.J. rétribuent les correcteurs bien plus avantageusement que l'Upec (en règle générale, sept euros au lieu de quatre), ce qui a pour effet de rendre de plus en plus difficile le recrutement d'examineurs. Une brève discussion s'engage sur le nouveau coût proposé. Véronique Poultais expose qu'en l'établissant à 400 euros, l'I.E.J. de l'Upec demeurera le moins onéreux d'Ile de France, nombre d'instituts d'études judiciaires d'autres facultés ayant élevé le montant de leurs droits couramment à 500-600 euros, voire 800 euros. Elle insiste sur l'intérêt de la Faculté de droit de pouvoir continuer à recruter des correcteurs afin que l'I.E.J. conserve la faculté d'organiser cet examen à l'instar de tous les autres instituts d'études judiciaires des facultés de droit d'Ile de France. La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

c) Le doyen évoque le problème de la structuration des semestres de licence à partir de blocs de connaissances et de compétences ainsi que le prescrit le dernier arrêté Licence. Il communique, à titre d'illustration, un tableau des unités de la licence en droit comportant dix-huit "micro-compétences" correspondant à chacune des dix-huit unités d'enseignements de l'actuelle licence. Les établissements de la vague E devant se mettre en conformité avec le nouvel arrêté en 2024, l'Upec a décidé de ne pas faire table rase des anciennes licences, mais de commencer seulement à proposer des cursus partiellement réaménagés dès la rentrée prochaine (comme l'impose la réglementation). Des groupes de travail sont en cours de constitution. C'est pourquoi, en l'état actuel, il est difficile de pouvoir prendre position sur la question. Le doyen propose de reporter la discussion jusqu'à ce que l'Upec fasse connaître sa position.

d) Le doyen informe le conseil que, dans le cadre de la procédure Parcoursup, le rectorat a fixé la capacité d'accueil de la Faculté de droit de l'Upec à 980 bacheliers auxquels il convient d'ajouter les étudiants des filières d'excellence (140), les étudiants réorientés (environ une quinzaine), les étudiants étrangers (également une quinzaine) et les redoublants (entre 40% et 60%). Le doyen rapporte qu'il s'est entretenu, à plusieurs reprises de la question avec la présidence de l'Université afin que cette capacité de 980 soit revue à la baisse pour des raisons autant pédagogiques (nombre d'étudiants par td) que matérielles (locaux, triplement des divisions, etc.).

e) Le doyen annonce également que l'administration de la Faculté, spécialement les services de la scolarité, pourrait faire l'objet d'une réorganisation du fait de la dématérialisation de toutes les procédures et de la création de nouveaux cursus au sein de la Faculté.

f) En réponse à la question d'un étudiant, le doyen répond qu'il n'a jamais été question de supprimer la semaine de révision, mais qu'il est vrai que les nombreux jours fériés de la fin avril – début mai compliquent, comme chaque année, l'organisation des examens.

Plus personne ne demandant la parole, le doyen déclare close la séance après avoir remercié les participants de leur riche contribution.

Créteil, le 7 février 2019

Le Doyen
Alain DESRAYAUD

Tableau de répartition des compétences en Licence de Droit en fonction des unités d'enseignements

	Unité 1	Unité 2	Unité 3
Semestre 1	Documenter un sujet	Analyser un état de fait	S'autoévaluer pour se situer dans un contexte inconnu
Semestre 2	Analyser un document	Savoir dresser un état de fait	Exploiter des bases de données
Semestre 3	Dégager le sens, la portée et la valeur d'un document	Qualifier juridiquement des faits	Communiquer par écrit dans une langue étrangère
Semestre 4	Construire une argumentation et convaincre	Synthétiser des données en vue de leur exploitation	Communiquer par oral dans une langue étrangère
Semestre 5	Travailler en équipe	Installer et développer un outil de veille et d'alerte juridique	Travailler en autonomie
Semestre 6	Rédiger une consultation	Déterminer les droits d'une personne dans un contexte politique, économique et social	Défendre un projet
	Maîtriser l'expression écrite et orale		
	Maîtriser le contradictoire	Préprofessionnelles	Linguistiques
		Disciplinaires	Transversales